



Barème d'éco-participation

Applicable au 1er Janvier 2020

pour la mise en place d'une filière collective et volontaire, de collecte et de recyclage de batteries de mobilité électrique (Vélo à Assistance Electrique, EDPM* et autres)



Catégories de batteries Eco-participation en € HT par unité**	< 2kg	2kg ≤ < 5kg	5kg ≤ <10kg	10kg ≤ < 20kg
Lithium (Ion – Polymère)	3,00 €	5,00€	7,50€	10,00€
Ni-MH & Plomb	1,00€			

* Engins de Déplacements Personnels Motorisés (EDPM) : Trottinette, Hoverboard, Gyropode, Skateboard, etc.

** Condition particulière pour les adhérents de l'USC sous réserve qu'ils soient à jour de leur cotisation

